

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 26 (1888)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Un réveil  
**Autor:** Chappuis, Hermann  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-190288>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

adoucies, les voies élargies à grands frais. Le pont de Lausanne et celui d'Orbe ont été construits. La route d'Echallens à Yverdon a été ouverte, et une belle chaussée a remplacé l'étroite voie qui serpentait entre cette ville et Grandson. On peut citer encore la route de Ste-Croix à Yverdon, celle d'Echallens à Moudon, celle de Lausanne à Oron et, enfin, celle d'Aigle au Sépey.

La loi de 1811 a divisé les routes en trois classes, savoir : les routes de 1<sup>re</sup> classe, comprenant les grandes communications du pays avec l'extérieur ; les routes de 2<sup>me</sup> classe, comprenant les grandes communications de l'intérieur, et enfin les routes de 3<sup>me</sup> classe, qui sont les chemins de commune à commune ou de dévestiture. La même loi avait établi un droit de surcharge à payer pour les chars dont le poids dépasserait celui qui était fixé. Le poids d'un char ordinaire à quatre roues, passant sur l'une des routes du canton, était fixé à 68 quintaux ; celui d'un char ordinaire à deux roues, à 30 quintaux.

Tout roulier ou voiturier dont le char excédait le poids déterminé devait payer :

- a) Pour les chars à quatre roues, de 68 à 70 quintaux, 5 rappes par lieue pour chaque quintal en sus de 68 quintaux ;
- b) Pour les chars de 70 à 75 quintaux, 7 1/2 rappes par lieue pour chaque quintal en sus de 68 quintaux ;
- c) Pour les chars de 75 à 80 quintaux, un batz par lieue pour chaque quintal en sus des 68 quintaux.

Tout roulier ou voiturier dont le char excédait le poids maximum fixé ci-dessus, ne pouvait continuer sa route qu'après avoir payé l'amende ou donné caution, et déchargé l'excédant. Le poids des chars était constaté au moyen de poids établis sur les routes, dans les lieux où ils étaient jugés nécessaires.

L. M.

### UN RÉVEIL.

Je suis chez moi, sombre et désespéré. Ma chambre me paraît un immense désert où j'entends palpiter mon cœur. Tous les objets qui m'étaient chers, même les deux vases étrusques posés sur ma cheminée, même le petit tableau hollandais qui, malgré les recherches, s'obstine à garder l'incognito, tout m'est indifférent. Je verais les vases brisés et le tableau crevé, là, sous mes yeux, que je ne tressaillerais pas. Un éléphant se promènerait au milieu de mes porcelaines, une femme crierait au secours, derrière ma porte, que je ne bougerais pas. Oh ! cordonnier de malheur ! Bottier sans parole et sans entrailles ! Grâce à toi, à toi seul, mon existence est manquée. Et, pendant que je pleure, assis sur les ruines de mes espérances, tu chantes, en tirant ton fil, les vieux refrains de ton pays. Tu réfléchis aux beaux écus que le monsieur, là-bas, t'alignera sous le nez lorsque tu lui apporteras ses bottines. Arrive seulement, oiseau de malheur ! Montre-toi, dans l'entrebailllement de la porte, et tu repartiras, toi et ta marchandise, avec une telle rapidité que les badauds qui, le nez en l'air, te regarderont voltiger, s'imagineront voir passer un sylphe tenant une rose.

Que t'avais-je donc fait, cordonnier mon ami, pour me jouer un tour pareil ? Durant les deux derniers jours, je t'ai encouragé dans ton travail ; je t'ai expliqué l'import-

tance énorme que j'attachais à l'achèvement de mes chaussures ; j'ai même fait tressaillir, au fond de ton cœur, quelques petits souvenirs endormis dès longtemps. Cependant le jour fatal, à sept heures du matin, malgré mes prières et tes promesses fallacieuses, je ne recevais pas mes bottines et le train m'emportait vers la maison de mon futur beau-père.

Inconsolable, je me laissais traîner par l'immense machine qui, avec tous ses sifflements et ses mugissements, représentait l'état de mon âme. Je pensais à toi, cordonnier menteur, et te maudissais. Mais le ciel était d'azur et le soleil radieux.

Au fond, me dis-je bientôt, la terre, notre mère à tous, s'apercevra seule du triste état de ma semelle et me gardera le secret. Si l'on danse, je serai d'une prudence extrême ; si l'on propose une promenade un peu longue, j'invoquerai mon cor. Il peut bien, une fois, me rendre service.

Toutes ces réflexions aidant, je finis par faire taire mes angoisses, et la colère qui m'envahissait à ta pensée, fut remplacée par un généreux pardon, ô inhumain cordonnier !

Quelle réception ! Quelle cordialité ! Quel dîner ! Oh ! ce gros canard entouré d'une phalange de petits oignons ! ... ces ravissantes truites tachetées de rouge ! ... ce bon lapin dodu sacrifié à l'appétit des hommes ! Et la longue promenade au bord du ruisseau ; le bruissement des joncs, agités par la brise, qui couvrait ma voix lorsque je murmurais à l'oreille de Marie : je vous aime ! Puis le retour à travers les champs émaillés de coquelicots et de bluets. Le moment du départ : Restez, monsieur Charles, nous pouvons très bien vous loger. Le combat : Merci, monsieur, je dois bien à regret vous quitter. La défaite : Ne partez pas, Charles, je vous en prie !

Puis la soirée passée, sous un ciel étoilé, en douces causeries. Riquet demandant des contes de fées et Marie lui narrant, de sa voix argentine, une version du petit Poucet, arrangée et corrigée de façon à ce que le vilain ogre ne vint pas troubler ses rêves d'enfant. A onze heures, le couvre-feu et un sommeil traversé par des songes à l'aile fugitive.

Le lendemain, horreur ! Les bottines que j'ai mises imprudemment la veille derrière la porte sont là éreintées, agonisantes. La promenade leur a été fatale et la domesticité a dû rire de ce monsieur si bien mis et si mal chaussé. Navré, je descends déjeuner. On me reçoit d'un air embarrassé. L'heure du départ approchant, je prends congé de la famille. Le papa m'accompagne jusqu'au portail. Il est de glace. J'ai froid !

Avant de nous quitter, cher monsieur, permettez-moi de vous dire une vérité malheureusement un peu dure. Je respecte la pauvreté ! J'honore le malheur ! Je prise la simplicité, mais j'abhore le désordre ! J'ai toujours eu pour principe (c'est une faiblesse peut-être) que la chaussure, c'est l'homme ! Je viens de faire aujourd'hui la plus pénible de toutes mes expériences. Je vous prie, monsieur, de croire que c'est avec un grand regret que je me vois obligé de cesser tout rapport . . .

Toc ! Toc ! Toc ! Voici, monsieur, les bottines ! Je crois que je vous réveille, mais c'est six heures, vous partez à sept, et vous m'aviez tant recommandé d'être ponctuel que, ma foi, je me suis risqué !

Mon cordonnier !! lui ! Mais ce n'est donc pas vrai tout ça ? J'ai rêvé ! Ah ! Tigemann, mon ami, là, sur mon cœur ! et, à présent, toi aussi, embrasse-moi ! Ça t'étonne, mon vieux ! Tiens, encore une fois ! Je suis trop heureux !

HERMANN CHAPPUIS.